

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/37/176  
S/14977

14 avril 1982

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-septième session  
Point 17 k) de la liste préliminaire\*  
NOMINATION DU COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES  
POUR LA NAMIBIE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-septième année

Lettre datée du 13 avril 1982, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

A la demande de M. R. F. Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères et de l'information, je vous transmets ci-joint le texte de la lettre qu'il vous a adressée le 13 avril 1982.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 17 k) de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) David M. STEWARD

\* A/37/50.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre sud-africain  
des affaires étrangères et de l'information

L'Assemblée générale a décidé, le 29 mars 1962, d'accepter votre recommandation tendant à nommer M. B. C. Mishra "Commissaire pour la Namibie".

Le Gouvernement sud-africain ne reconnaît pas et n'entend pas reconnaître le prétendu Conseil des Nations Unies pour la Namibie et son Commissaire pour la Namibie.

Le Gouvernement sud-africain considère la nomination de M. Mishra comme une provocation, particulièrement au stade névralgique où en sont les négociations. Cette nomination montre une fois de plus que l'Organisation des Nations Unies n'a nullement l'intention de s'écarter de la ligne de conduite qu'elle a adoptée et qui tend à favoriser la SWAPO à l'exclusion des partis démocratiques du territoire.

Le Gouvernement sud-africain ne saurait être tenu responsable des conséquences indésirables, quelles qu'elles soient, que pourrait avoir cette nomination pour le processus délicat des négociations en cours.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

R. F. BOTHA  
Ministre des affaires étrangères  
et de l'information

-----

